

PARIS, le 7 octobre 2021
Original français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

PARTIE IV

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

ADDENDUM 2

**COMMENTAIRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DU PERSONNEL DE L'UNESCO (AIPU)**

Résumé

**C. Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre entre
les sexes au sein du personnel du Secrétariat, et sur les
mesures prises pour remédier à tout déséquilibre**

Conformément au point 9.2.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, l'Association internationale du personnel de l'UNESCO (AIPU) présente ses commentaires sur les questions relatives aux ressources humaines (document 212 EX/5.IV.C.I).

1. Nous constatons qu'aucune amélioration ne s'est faite au niveau de la représentation géographique au sein du Secrétariat, qui reste à 79 %, loin de l'objectif de 85 % visé. Nous nous désolons de noter que l'Administration continue de promettre des efforts dans des termes presque identiques d'un rapport à l'autre sans qu'on en voie l'effet.
2. On lit ainsi dans le document 212 EX/5.IV.C.I que « *les efforts seront poursuivis et renforcés, notamment en vue d'accroître le niveau de représentation des États membres non représentés, par le biais, en autres, du Programme des jeunes cadres, lancé en mai 2021* ». Mais ces mesures n'ont jamais eu les effets escomptés et aucune mesure nouvelle n'est proposée.
3. Les statistiques sur le recrutement démontrent qu'il reste des progrès à faire. On ne peut espérer régler le problème du déséquilibre géographique lorsque 75 % des recrutements externes concernent les nationaux de pays normalement représentés et surreprésentés alors même que le recrutement externe est précisément la modalité la plus à même de régler la question. Il serait également pertinent de privilégier les nominations avec promotion des personnels issus de groupes sous-représentés. Cette dernière mesure permettrait notamment un rééquilibrage dans les nominations à des grades tels que les P-5 et P-4.



4. S'agissant des candidatures des pays non et sous-représentés, on nous informe que seuls 25 % d'entre eux remplissent les prérequis pour un poste. Il serait cependant intéressant de savoir combien de candidats parmi ces 25 % ont été effectivement nommés. Il serait également opportun de disposer d'informations sur le nombre de nominations effectuées au sein du « pool de candidatures » afin d'évaluer l'efficacité de ce type de mesure.

5. On doit en effet souligner que, face au problème du déséquilibre géographique, HRM répond depuis de nombreuses années par des efforts, y compris financiers, visant à augmenter le nombre de candidatures issues de pays sous-représentés ou non-représentés. Or, si cette approche peut sembler intuitive à l'Administration, il n'a jamais été établi factuellement que le problème tiendrait à un manque de candidatures issues de ces pays. À tout le moins, le critère de la politique de l'Organisation en la matière ne saurait être le nombre de candidatures issues de ces pays mais bel et bien le nombre de nominations les concernant. Les résultats le démontrent. L'AIPU rappelle que HRM doit être plus impliqué dans les processus de recrutement.

6. Les tableaux ci-dessous, que nous avons établis à partir des rapports de l'Administration sur les mouvements de personnel diffusés par HRM, présentent les nominations entre janvier 2020 et juin 2021 (à l'exclusion des mutations) par groupe régional. Ces données montrent clairement que perdure la tendance à recruter majoritairement des ressortissants du Groupe I aussi bien pour les nominations que pour les nominations avec promotion. Les nominations concernant le Groupe I s'élèvent ainsi à 42 %. Elles s'élèvent à 38 % si on inclut les recrutements avec promotion. En revanche, les nominations du Groupe II ne dépassent pas les 5 %.

Nominations Du 1 ^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021							
Groupe régional	ADG	D-2	P-5	P-4	P-3	P-2	Total
Europe et Amérique du Nord	-	2	2	6	10	3	23
Europe de l'Est	-	-	-	-	-	3	3
GRULAC	1	-	-	1	2	3	7
ASPAC	-	-	-	6	1	2	9
Afrique	-	1	-	3	1	2	7
États arabes	-	-	1	3	1	-	5
Total	1	3	3	19	15	13	54

Nominations avec promotion Du 1 ^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021								
Groupe régional	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Europe et Amérique du Nord	-	2	8	3	4	-	1	18
Europe de l'Est	-	-	-	2	-	-	-	2
GRULAC	-	-	3	3	1	-	-	7
ASPAC	-	2	3	2	-	1	-	8
Afrique	1	1	5	2	2	2	-	13
États arabes	-	1	-	2	1	-	-	4
Total	1	6	19	14	8	3	1	52

7. On ne peut que s'étonner également que, au niveau des nominations d'anciens PAs de la catégorie P, le taux pour le Groupe I s'élève à 46 %. Ce type de déséquilibre justifie notre requête pour une présentation détaillée des informations sur les PAs, à l'instar de ce qui a été présenté sur l'emploi des contrats de personnel non fonctionnaire (212 EX/5.IV.B).

8. Les informations fournies par HRM (Annexe I et IV du document 212 EX/5.IV.C.I) ne permettent pas d'avoir une visibilité sur la situation réelle et globale de la répartition géographique. Nous avons donc établi les tableaux ci-dessous, simples et clairs, qui apportent cette visibilité. Le déséquilibre au rang de directeurs et fonctionnaires de rang supérieur, avec un taux de 35 % provenant du Groupe I, subsiste également au niveau des postes professionnels.

9. Nous regrettons que HRM omette une fois de plus de fournir l'évolution de la répartition géographique par groupe régional pour les personnels aux grades P-1 à P-5. Les tableaux ci-dessous rendent manifeste la persistance des déséquilibres, notamment en faveur du Groupe I, dont les ressortissants représentent 34 % de l'effectif total (et 37 % si l'on inclut ceux des États-Unis et d'Israël).

Postes géographiques Répartition par grade et par groupe régional											
Grade Groupe	DDG	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total	Pourcentage
Europe et Amérique du Nord	0	2	8	13	53	52	58	27	2	215	34 %
Europe de l'Est	0	1	1	3	7	13	15	13	0	53	8 %
GRULAC	0	2	2	3	10	16	20	20	0	73	12 %
ASPAC	1	0	2	7	14	39	36	23	0	122	20 %
Afrique	0	2	3	6	18	30	34	20	0	113	18 %
États arabes	0	0	0	7	4	12	12	13	0	48	8 %
Total	1	7	16	39	106	162	175	116	2	624	
États non membres											
États-Unis d'Amérique	0	0	0	2	5	4	5	1	0	17	
Israël	0	0	0	0	1	1	1	0	0	3	

10. La prépondérance du Groupe I est encore plus marquante sur les postes non géographiques avec un taux de 41 %. Prendre uniquement en compte les postes géographiques qui s'élèvent à moins de 26 % du personnel ne reflète donc pas la « vraie » répartition géographique au sein de l'Organisation.

Postes non géographiques Répartition par catégorie et par groupe régional						
Groupe régional	D/P		NO	GS		Total
	Siège	Hors Siège		Siège	Hors Siège	
Europe et Amérique du Nord	159	106	0	306	143	714
Europe de l'Est	19	9	6	36	18	88
GRULAC	22	16	33	23	77	171
ASPAC	66	33	42	37	87	265
Afrique	25	40	101	65	113	344
États arabes	21	13	20	40	45	139
Total	312	217	202	507	483	1 721
États non membres						
États-Unis d'Amérique	10	5	0	6	3	24
Israël	0	0	0	1	0	1

11. L'AIPU souligne à nouveau que les parties prenantes de l'Organisation, en premier lieu les États membres et les associations du personnel, doivent disposer d'une information plus précise et plus transparente afin de pouvoir suivre efficacement ces questions. Le refus tacite de HRM d'accéder à nos demandes pour une meilleure information touchant la répartition géographique est d'autant plus déconcertante que les informations fournies en matière d'égalité des sexes sont de bien meilleure qualité. Une fois n'est pas coutume, la question des PAs fournit un exemple frappant de ce que nous sommes obligés d'interpréter comme un manque de transparence. Ainsi, alors que pour l'égalité des sexes, nous disposons d'une information sur l'ensemble des titulaires de tels postes, nous ne disposons d'informations que sur les contrats de plus de quatre ans, soit sur 90 des 182 PAs. Or, un tel critère de durée des contrats examinés n'est pas appliqué pour l'égalité des sexes. Sur cette question comme sur toutes les autres, on s'attend à ce que l'Administration fasse preuve du même degré de transparence à tous les niveaux.

Équilibre entre les sexes

12. Nous saluons le progrès au niveau P-5 et demandons à la Direction de poursuivre ses efforts. La baisse au niveau D-2 doit être corrigée.

Rapport du Groupe de travail du Conseil exécutif sur la répartition géographique

13. L'AIPU a pris note du rapport du Groupe de travail du Conseil exécutif en vue de corriger le profond déséquilibre de la répartition géographique à tous les niveaux. Nous accueillons favorablement les conclusions de ce groupe sur un problème qui perdure depuis trop longtemps et sur lequel nous attirons l'attention des États membres depuis plusieurs années.

14. Dans la mesure où le rapport du Groupe corrobore les observations que l'AIPU a constamment formulées, nous saluons en particulier les propositions concrètes suivantes :

- imposer un minimum de 50 % de candidats issus d'États membres non ou sous-représentés dans le recrutement des candidats externes ;
- établir des indicateurs de performance pour les hauts responsables et les tenir responsables et comptables des efforts déployés ;

- élaborer une stratégie de prospection ciblée sur les candidats qualifiés provenant d'États membres non ou sous-représentés ;
- financer des programmes de stages.

Nous sommes convaincus que ces mesures auront un impact décisif pour rééquilibrer la répartition géographique au sein de l'Organisation.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-douzième session

212 EX/5.IV.C.I

PARIS, le 1^{er} septembre 2021
Original français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

PARTIE IV

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Résumé

C. Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes au sein du personnel du Secrétariat, et sur les mesures prises pour remédier à tout déséquilibre

Suite à la décision 210 EX 5.IV, ce document contient des informations détaillées sur la situation concernant la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes au sein du personnel du Secrétariat, y compris le détail par secteur, ainsi que le détail des recrutements par situation géographique.

Suite à la décision 211 EX/5.III.C, ce document contient également une option de méthodologie du calcul des quotas géographiques incluant comme postes géographiques une catégorie d'engagements au titre d'un projet sur le plan international pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans. Il contient également un rapport d'étape sur le programme des professionnels de niveau intermédiaire (PPNI).

Décision requise : paragraphe 40.



Job: 202102737

C. Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes au sein du personnel

(Suivi des décisions 210 EX 5.IV et [211 EX/5.III.C](#))

INTRODUCTION

1. Ce document présente un rapport détaillé sur la situation de la distribution géographique et l'égalité entre les sexes. Il est présenté en complément du document 212 EX/5.III (Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie des ressources humaines), et en particulier de la mise en œuvre des plans d'Action sur la distribution géographique d'une part et sur l'égalité entre les sexes d'autre part.

2. Lors de la Conférence générale en novembre 2019, la Directrice générale a fait rapport sur la répartition géographique et l'égalité entre les sexes dans le document d'information [40 C/INF.4](#). Ce rapport portait sur l'évolution de la situation entre janvier 2017 et juillet 2019. Depuis, la Directrice générale a fait rapport sur l'évolution de la répartition géographique et l'égalité entre les sexes lors des 209^e et 210^e sessions du Conseil exécutif en mars et octobre 2020.

3. Ce document se compose de trois parties :

- La **Partie I** présente la **répartition géographique au sein du personnel** au mois de juin 2021 et fait le point sur les progrès accomplis sur la période de janvier 2020 à juin 2021, en présentant les tendances et les données statistiques. Cette partie présente également un rapport d'avancement sur le Programme des professionnels de niveau intermédiaire (PPNI) ciblant les postes de classe P-3/P-4 ainsi qu'une option permettant de modifier le calcul de la répartition géographique en incluant le personnel engagé au titre d'un projet sur le plan international pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans.
- La **Partie II** présente la situation sur l'**équilibre entre les sexes** à juin 2021 et les progrès réalisés depuis janvier 2020.

4. Suite à la décision du Conseil exécutif lors de sa 211^e session en mars 2021, un **groupe de travail** du Conseil exécutif a été constitué « *afin d'examiner les différentes mesures et options destinées à améliorer la mise en œuvre d'une répartition géographique équitable pour toutes les classes de personnel ; et de soumettre des recommandations à la 212^e session du Conseil exécutif en vue de formuler une éventuelle résolution à la prochaine Conférence générale, y compris sur le Programme des professionnels de niveau intermédiaire (MLPP), sur la base des décisions antérieures de la Conférence générale relatives au lancement du Programme des jeunes cadres (YPP), conformément aux meilleures pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies et des autres agences internationales, et en conformité avec la Constitution.* » Le groupe de travail a débuté ses travaux et a tenu deux réunions en mai et en juin 2021. Une prochaine réunion se tiendra début septembre 2021. Le rapport et les recommandations du groupe de travail seront présentés à la 212^e session du Conseil exécutif.

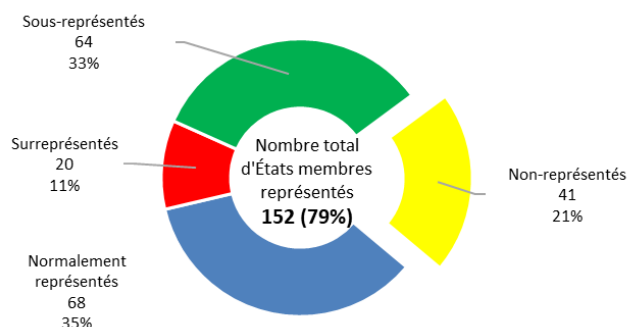
5. Au mois de juin 2021, 79 % des États membres étaient représentés à l'UNESCO, ce qui place l'Organisation parmi les agences avec un des meilleurs taux de représentation. Le Secrétariat met tout en œuvre pour atteindre la cible de 85 %, de la même façon que les efforts avaient été déployés pour atteindre l'équilibre entre les sexes (au mois de juin 2021, les femmes représentent 52 % des membres du personnel professionnel et Directeurs du Secrétariat). L'Organisation figure parmi les institutions des Nations Unies qui enregistrent les taux les plus élevés à cet égard, en particulier aux postes de directeurs.

PARTIE I – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU SEIN DU PERSONNEL

Situation au mois de juin 2021

6. Sur les 193 États membres de l'UNESCO, 152 (79 %) sont représentés au mois de juin 2021 ; 68 (35 %) sont normalement représentés, 20 (11 %) sont surreprésentés, 64 (33 %) sont sous-représentés et 41 (21 %) ne sont pas représentés (figure 1). Les annexes I et II donnent des informations détaillées par État membre et par niveau de représentation. L'annexe III indique les changements de niveau de représentation qui se sont produits depuis janvier 2020.

Figure 1 : Situation de la répartition géographique (juin 2021)



Progrès réalisés par rapport au taux visé de 85 % d'États membres représentés

7. La représentation géographique équitable est prioritaire pour la Directrice générale, et tous les efforts sont entrepris pour son amélioration. Le nombre d'États membres représentés à l'UNESCO s'établit à 79 % au mois de juin 2021 (152). Les efforts seront poursuivis et renforcés, notamment en vue d'accroître le niveau de représentation des États membres non représentés, par le biais, entre autres, du Programme des jeunes cadres, lancé en mai 2021.

8. De janvier 2020 à juin 2021, comme le montre le tableau 1 ci-dessus, la situation s'est améliorée avec la diminution du nombre d'États membres surreprésentés (de 23 à 20) et la légère augmentation du nombre d'États membres normalement représentés (de 67 à 68).

Tableau 1 : Évolution de la situation de la répartition géographique (Janvier 2020 et juin 2021)

Situation de la représentation	Nombre d'États membres		Différence du nombre d'États membres Janvier 2020 – Juin 2021
	Janvier 2020	Juin 2021	
Normalement représentés	67 (35 %)	68 (35 %)	+1
Surreprésentés	23 (12 %)	20 (11 %)	-3
Sous-représentés	62 (32 %)	64 (33 %)	+2
Nombre total d'États membres représentés	152 (79 %)	152 (79%)	-
Non-représentés	41 (21 %)	41 (21 %)	-
Nombre total d'États membres	193	193	-

Recrutements

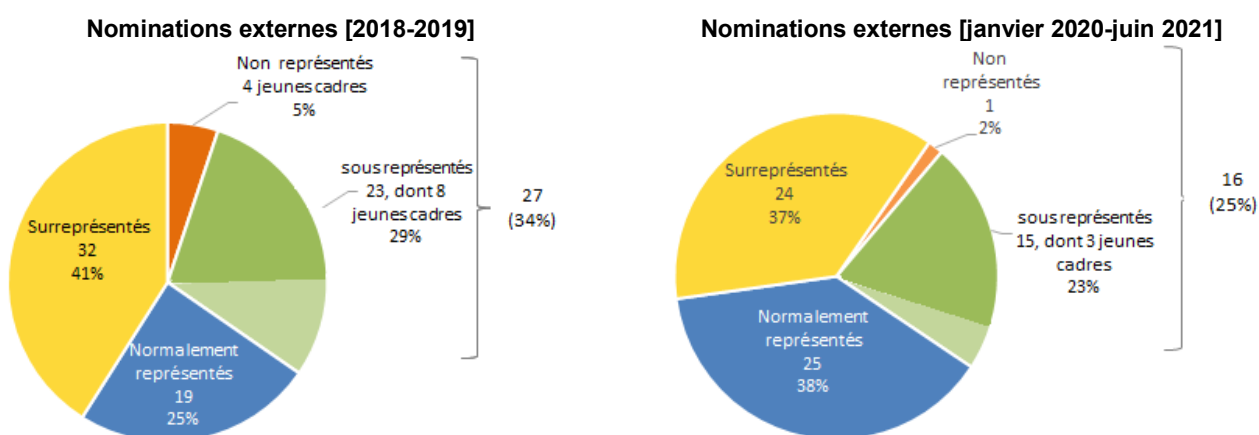
9. Conformément à la décision 210 EX 5.IV, nous présentons ci-dessous les données des recrutements depuis janvier 2020, sur les postes géographiques et non géographiques, par situation de répartition géographique et par secteur.

Sur l'ensemble de l'organisation

10. Sur un total de 134 recrutements sur des postes professionnels et de directeurs, géographiques et non géographiques, 65 (49 %) ont été pourvus par des candidats externes de janvier 2020 à juin 2021. Sur ces 65 candidats, 38 % sont des nationaux de pays normalement représentés, et 37 % de pays surreprésentés (ce qui représente une amélioration par rapport à 2018-2019 où 41 % des candidats venaient de pays surreprésentés). Près de 25 % des nominations en 2020-2021 sont de candidats de pays non et sous-représentés ; parmi ceux-ci les candidats des pays non représentés restent une minorité (un soit 2 %). Le nombre de candidats de pays sous-représentés et non représentés recrutés ira en augmentant avec le programme des jeunes cadres.

Figure 2 : Recrutements externes par situation de la répartition géographique

(Postes professionnels et directeurs, géographiques et non géographiques, y compris les jeunes cadres)



Recrutements par Secteur

11. Les statistiques par secteur montrent que, bien que la majorité des nominations soient de pays normalement ou sur-représentés, presque tous les secteurs ont recruté des candidats de pays sous-représentés sur certains de leurs postes. En revanche, il y a eu seulement une nomination d'un candidat de pays non représentés. Des efforts pour augmenter les recrutements de pays non représentés seront entrepris.

Tableau 2 : Recrutements externes par situation de la répartition géographique

(Postes professionnels et supérieurs, géographiques et non géographiques)

Par Secteur

Secteur	Caractère du poste	Non représentés	Sous-représentés	Normalement représentés	Surreprésentés	Total
Éducation (ED)	Géographique		2	8	7	17
ED Cat. I (UIL/IIPE)	Non géographique		1	1		2
Total ED			3	9	7	19

Secteur	Caractère du poste	Non représentés	Sous-représentés	Normalement représentés	Surreprésentés	Total
Science (SC)	Géographique			1		1
SC Cat I (CIPT)	Non géographique			1	2	3
Total SC				2	2	4
Sciences sociales et humaines (SHS)	Géographique		1	1	3	5
	Non géographique		1			1
Total SHS			2	1	3	6
Culture (CLT)	Géographique		3	5	3	11
	Non géographique			1		1
Total CLT			3	6	3	12
Communication et Information (CI)	Géographique		1	1	2	4
Cabinet	Géographique		1			1
IOS	Géographique	1	1	1	2	5
Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA)	Géographique		2			2
Bureau pour l'égalité des genres (GE)	Géographique			1		1
Bureau de la Planification Stratégique (BSP)	Non géographique			1		1
Administration (ADM)	Géographique		2	2	3	7
	Linguistique			1	2	3
Total ADM			2	3	5	10
Total des recrutements externes	Géographique	1	13	20	20	54
	Non géographique		2	5	4	11
Total		1 (2 %)	15 (23 %)	25 (38 %)	24 (37 %)	65

Bilan des candidatures

12. Afin d'améliorer la répartition géographique, via le recrutement de candidats de pays non et sous-représentés, il est essentiel de pouvoir disposer d'un pool suffisant et élargi de candidatures de ces pays. On constate une légère augmentation des candidatures de pays sous-représentés (de 4 %) qui représentent 27 % en 2021 ; alors que celles de pays non représentés reste très faible (2 %). Les candidatures de pays sur-représentés continuent, quant à elles, à être majoritaires (41 %) (voir tableau 3).

13. En ce qui concerne le profil des candidatures de pays non et sous-représentés, seulement 25 % remplissent les prérequis pour un poste, ce qui signifie qu'une majorité des candidatures ne peut être retenue. Un effort reste à faire afin de mieux cibler les candidatures. Dans son plan d'action, le Secrétariat va s'atteler en priorité à travailler avec tous les acteurs concernés, afin d'augmenter le nombre des candidatures qualifiées de pays non et sous-représentés. Un accent particulier devra être mis sur les pays non représentés. L'utilisation accrue de « pools de candidatures » (« talent pools »), constitués de candidats présélectionnés, mais qui n'ont pas été nommés sur un poste, permettra une identification et un ciblage plus rapide des candidats, qui pourront alors être invités à se porter candidats pour des postes pour lesquels ils sont qualifiés.

Tableau 3 : Évolution du nombre de candidatures sur des postes géographiques et non géographiques, par situation de la répartition géographique de la nationalité du candidat (non inclus le Programme des Jeunes Cadres)

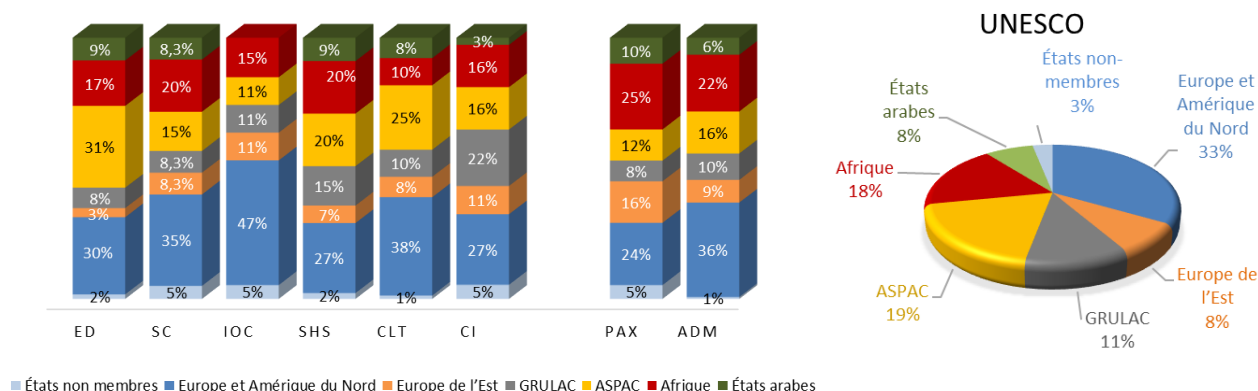
(de janvier 2018 à juin 2021)

	Non représentés	Sous-représentés	Non et Sous-représentés	Normalement représentés	Surreprésentés
2018	4 %	23 %	27 %	33 %	40 %
2019	3 %	26 %	29 %	34 %	37 %
2020	2 %	25 %	27 %	38 %	35 %
Janv. à Juin 2021	2 %	27 %	29 %	30 %	41 %

Représentation au sein du personnel des secteurs (postes soumis à la répartition géographique)

14. Conformément à la décision du Conseil exécutif 210 EX/5.III.B, le Secrétariat fait également rapport sur la distribution géographique par secteur. Celle-ci est déclinée par groupe régional. Globalement, le groupe prédominant est celui des nationaux du Groupe Europe et Amérique du Nord, à l'exception du Secteur de l'éducation et de PAX où le groupe Asie Pacifique et le groupe Afrique sont respectivement les plus représentés.

Figure 3. Répartition par groupe régional dans les secteurs ⁽¹⁾ (Juin 2021)



Mesures prises pour améliorer la répartition géographique

Le Programme des jeunes cadres

15. Le Programme des jeunes cadres a été relancé en mai 2021, et un appel à candidatures a été lancé à toutes les commissions nationales concernées (103). En 2019-2020, il avait permis de recruter 15 jeunes cadres, dont quatre de pays non représentés. La nouvelle cohorte de jeunes cadres devrait prendre ses fonctions début 2022. Le roster de candidats jeunes cadres constitué après l'exercice permet de maintenir un pool de candidats qualifiés, déjà présélectionnés et qui peuvent ensuite être invités à postuler sur des postes P-1/P-2 qui correspondent à leur profil.

Le programme MLPP (Professionnels de niveau intermédiaire)

16. Le Programme des professionnels de niveau intermédiaire est en phase de démarrage à titre pilote, pour une mise en œuvre en 2022. Ce programme vise à mettre en place des mesures proactives d'amélioration de la distribution géographique, et ceci à un niveau plus senior que le programme des jeunes cadres (au niveau P-3/P-4) sur le terrain mais aussi au Siège.

17. Le Bureau des ressources humaines est en phase d'identification de postes disponibles pour ce programme, sur le terrain mais aussi au Siège, en consultation avec les Secteurs/Bureaux. Chaque secteur devra identifier au minimum un poste dans le document 41 C/5, et il est prévu d'allouer de sept à 10 postes au Programme. Comme pour le Programme des jeunes cadres, la liste des postes à réserver au Programme des professionnels de niveau intermédiaire sera soumise à l'approbation de la Directrice générale. Ces postes peuvent également inclure des engagements au titre d'un projet et/ou des postes financés par des contributions volontaires.

18. Le Secrétariat cherchera à attirer, pour ces postes, en priorité des candidats des États membres non représentés et sous-représentés. Les postes seraient publiés sur la page Carrières du site Web de l'UNESCO, accessible à tous les candidats. Dans le même temps, HRM effectuera des activités de prospection, ciblées, en amont, et en étroite collaboration avec les commissions nationales et les délégations permanentes concernées, pour susciter des candidatures avec les profils requis. On aura également recours à une campagne de communication ciblée, ainsi qu'aux réseaux professionnels et aux réseaux sociaux. La durée d'affichage de ces postes sera portée à un minimum de deux mois, afin de donner suffisamment de temps pour les recherches de candidats.

19. HRM prendra en charge le processus de présélection, en consultation avec les Secteurs, et présidera le jury lors des entretiens. Comme pour les jeunes cadres, la recommandation sera soumise à la Directrice générale qui conservera l'autorité de décision pour les candidats au Programme des professionnels de niveau intermédiaire.

20. Cette proposition a été élaborée pour faire en sorte que la candidature des ressortissants des États membres non représentés et sous-représentés soit examinée en priorité pour un certain nombre de postes, tout en restant dans le cadre juridique actuel.

Activités de prospection

21. Des activités de prospection ont continué à être mises en œuvre depuis janvier 2020, visant des cibles diverses, telles que des jeunes diplômés, jeunes professionnels, cadres ; ces activités incluent des webinaires et des foires virtuelles de carrière, avec des universités, des grandes écoles et aussi avec des États membres (la Chine, la République de Corée, le Qatar). Au cours de cette période, HRM a travaillé en étroite collaboration avec les délégations permanentes, et va continuer à le faire. En 2021, des activités de prospection ont été organisées avec le Qatar, l'Angola ainsi qu'avec les Émirats arabes unis. HRM a également participé, avec d'autres agences des Nations Unies, à une foire virtuelle de carrières pour les candidats de pays des États arabes. En parallèle de ces activités de prospection, des campagnes ciblées de communication et de diffusion ont été mises en place pour des postes P-5 et Directeurs, via des partenaires spécialisés en communication de recrutement. Si ces campagnes ne s'adressent pas uniquement à des candidats de pays non et sous-représentés, leur diffusion élargie permet d'élargir les viviers de candidats.

Représentation des directeurs et fonctionnaires de rang supérieur par groupe régional

22. L'atteinte d'ici à 2022, d'un meilleur équilibre des directeurs et fonctionnaires de rang supérieur, au niveau des groupes régionaux est un des objectifs inscrit dans le plan d'action pour la distribution géographique approuvé par la Conférence générale. Le tableau 4 montre l'évolution du nombre de directeurs et de fonctionnaires de rang supérieur aux postes soumis à la répartition géographique ainsi qu'aux postes qui n'y sont pas soumis, par groupe régional.

23. En juin 2021, le nombre de directeurs et de fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes géographiques est de 63. Au cours de cette période, le groupe ASPAC compte deux directeurs ou fonctionnaire de rang supérieur de plus tandis que le groupe GRULAC et celui des États arabes en comptaient respectivement un et deux de moins. Cependant, la nomination de l'ADG/CI au 1^{er} juillet 2021 fera augmenter le nombre de directeurs des États arabes de sept à huit.

L'Europe et l'Amérique du Nord, l'Afrique et Europe de l'Est et l'Afrique sont restées au même niveau avec respectivement 23, 11 et cinq directeurs occupant des postes soumis à la répartition géographique.

Tableau 4 : Évolution de la répartition géographique par groupe régional parmi les directeurs et les fonctionnaires de rang supérieur (janvier 2020 – juin 2021)

Groupe régional	Postes GÉOGRAPHIQUES de directeurs ou de rang supérieur			Postes NON géographiques de directeurs et de rang supérieur* (Juin 2021)
	Janvier 2020	Juin 2021	Différence entre janvier 2020 et juin 2021	
Europe et Amérique du Nord	23 (35 %)	23 (35 %)	0	6
Europe de l'Est	5 (7 %)	5 (8 %)	0	0
GRULAC	8 (12 %)	7 (11 %)	-1	3
ASPAC	8 (12 %)	10 (15 %)	+2	4
Afrique	11 (17 %)	11 (17 %)	0	2
États arabes	9 (14 %)	7** (11 %)	-2	1
Total	64	63	-1	16
États non membres (États-Unis d'Amérique)	2 (3 %)	2 (3 %)	0	1

(*) Compris le Directeur GEM et le Coordinateur de la Biennale (Luanda), titulaires d'engagements au titre d'un projet (D-1), et les directeurs des instituts de catégorie 1 (MGIEP, IIRCA).

(**) Non compris l'ADG/CI qui a pris ses fonctions au 1^{er} Juillet 2021.

24. Des nominations ont eu lieu dans la majorité des groupes régionaux. Toutefois les séparations au cours de la période considérée ont limité l'impact de ces nominations.

Option de révision de méthodologie utilisée pour le calcul des quotas géographiques

25. Le principe de la répartition géographique s'applique au personnel du cadre organique occupant des postes dits géographiques, c'est-à-dire des postes permanents financés au titre du Programme ordinaire de l'UNESCO. La méthode utilisée pour calculer les quotas géographiques, adoptée par la Conférence générale en 2003¹, est reproduite dans l'annexe IV. Cette méthode n'a pas été révisée depuis 2003 (l'assiette des postes n'a, quant à elle, pas été révisée depuis 1990, tandis que le nombre de postes financés au titre du Programme ordinaire a diminué).

26. Dans sa décision 211 EX/5.III.C, le Conseil exécutif, a invité la Directrice générale à lui présenter pour examen une option de calcul de la répartition géographique comprenant une catégorie d'engagement au titre d'un projet sur le plan international pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans.

27. Il faut rappeler qu'aucune Organisation du système des Nations Unies n'inclut des postes financés par des contributions volontaires, à durée limitée, dans le calcul de la répartition géographique. Les engagements au titre d'un projet visent à répondre aux besoins opérationnels à moyen terme de certains projets ou activités à durée limitée et sont financés par des contributions volontaires. Leur inclusion pose la question du facteur « contribution » et de la prise en compte des financements volontaires d'États membres ou d'Organisations internationales. Une nouvelle méthodologie serait nécessaire pour tenir compte de ces financements ; il s'agirait d'une opération complexe, au vu des fluctuations régulières de ces fonds qui sont limités dans le temps, et qui peuvent varier d'une année sur l'autre. Cela peut également nécessiter une révision régulière de l'assiette des postes, et donc une révision régulière des quotas, ce qui peut donc soulever la question de l'applicabilité pratique de cette option.

¹ [Résolution 32 C/71](#), Rapport du Directeur général sur la situation de la répartition géographique du personnel.

Option de modification de la méthodologie – inclusion des engagements au titre d'un projet sur le plan international (PA) – projets pluriannuels de quatre ans et plus

28. La section ci-après présente, néanmoins, cette option et son impact.

29. Compte tenu des difficultés susmentionnées, le scénario proposé prend en considération à ce stade uniquement, la contribution des États membres au budget ordinaire, et une révision de la définition des postes géographiques de façon à inclure les engagements au titre d'un projet sur le plan international (PA) pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans.

Option : L'assiette des postes reste à 850 – les facteurs sont inchangés [Qualité d'État membre : 65 %, Contribution : 30 % (reflétant la contribution de l'État membre au budget ordinaire) et Population : 5 %] – Inclusion de 90 engagements au titre d'un projet sur le plan international (PA) pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans (liste en annexe).

30. En juin 2021, l'UNESCO compte 182 engagements au titre d'un projet sur le plan international (PA), Siège et hors Siège (à l'exclusion des instituts de catégorie 1). Sur ces 182 engagements, 90 ont été identifiés comme étant engagés sur des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans. La distribution est la suivante : 44 au Secteur de l'éducation, 25 au Secteur de la culture, 13 au Secteur des sciences exactes et naturelles, trois à la Commission océanographique intergouvernementale, trois au Secteur de l'administration et du management et deux au Secteur de la communication et de l'information (tableau 5).

Tableau 5 : Engagements au titre d'un projet sur le plan international (PA) pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans

		Siège	Hors Siège	Total
ED	HIV/AIDS (UNAIDS)	9	6	15
	Rapport mondial de suivi sur l'éducation	13		13
	Programme de développement des capacités pour l'éducation (CapED)	5	6	11
	Section du développement des enseignants	3		3
	Éducation		1	1
	Section de la jeunesse, de l'alphabétisation et du développement des compétences	1		1
	Total	31	13	44
SC	Sciences	8		8
	L'Académie des sciences du monde (TWAS)		4	4
	WWAP		1	1
	Total	8	5	13
CLT	Culture et Centre du Patrimoine Mondial	21	4	25
IOC	Commission océanographique intergouvernementale	1	2	3
ADM	Sécurité		1	1
	Administration		2	2
	Total		3	3
CI	Section pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes	2		2
TOTAL		63	27	90

31. **Impact** : La prise en compte de ces 90 PA aurait un impact pour 42 États membres qui verraient le nombre de leurs nationaux sur des postes géographiques augmenter. La représentation géographique de 10 États membres serait modifiée (voir le tableau 6). L'annexe IV présente le détail de la représentation des États membres, suite à l'application de cette option.

Tableau 6 : Impact de l'option incluant les PA (P/D) de quatre ans et plus

Situation de la représentation	Normalement représentés	Surreprésentés	Sous-représentés	Nombre total d'États membres représentés	Non représentés	TOTAL
Formule actuelle de l'UNESCO	68 (35 %)	20 (11 %)	64 (33 %)	152 (79 %)	41 (21 %)	193
Simulation, intégration des PA pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans	69 (36 %)	24 (12 %)	60 (31 %)	153 (79 %)	40 (21 %)	193

PARTIE II – ÉQUILIBRE ENTRE LES SEXES AU SEIN DU PERSONNEL

32. On trouvera dans la présente section une mise à jour concernant l'équilibre entre les sexes au sein du Secrétariat, ainsi qu'un rapport d'étape sur l'application du Plan d'action pour la parité entre les sexes 2017-2022, qui a pour but d'atteindre la parité à tous les niveaux, y compris dans la catégorie des directeurs et des fonctionnaires de rang supérieur, avant la fin 2022. L'effectif couvert par la présente section comprend tous les membres du personnel recrutés au titre d'un contrat de durée déterminée, quelle que soit la source du financement des postes (postes géographiques et non géographiques) ainsi que les membres du personnel titulaires d'un engagement au titre d'un projet.

Rapport d'étape

33. Au mois de juin 2021, 44 % de femmes occupent des postes de directeur et de rang supérieur à l'UNESCO (tableau 7). Ce taux est en diminution par rapport à janvier 2020, principalement suite au départ en retraite de femmes Directeurs sur la période considérée, mais il est en progression au niveau ADG. En outre, le pourcentage de femmes au niveau P-5 s'est fortement amélioré avec une augmentation de 8 points de pourcentage, de 31 % à 39 %.

Tableau 7 : Répartition par sexe et par classe
Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires (janvier 2020 – juin 2021)

	Janvier 2020					Juin 2021					Différence % F
	F	% F	M	% M	Total	F	% F	H	% H	Total	
DDG	-	-	1	100 %	1	-	-	1	100 %	1	-
ADG	3	33 %	6	67 %	9	3	38 %	5	62 %	8	+5 %
D-2	11	55 %	9	45 %	20	8	42 %	11	58 %	19	-13 %
D-1	27	52 %	25	48 %	52	23	46 %	27	54 %	50	-6 %
Total D	41	50 %	41	50 %	82	34	44 %	44	56 %	78	-6 %
P-5	40	31 %	87	69 %	127	53	39 %	84	61 %	137	+8 %
P-4	127	50 %	125	50 %	252	135	50 %	133	50 %	268	0 %
P-3	173	52 %	162	48 %	335	180	51 %	170	49 %	350	-1 %
P-2/P-1	167	64 %	95	36 %	262	183	64 %	103	36 %	286	0 %
Total P	507	52 %	469	48 %	976	551	53 %	490	47 %	1041	+1 %
Total D/P	548	52 %	510	48 %	1 058	585	52 %	534	48 %	1 119	0 %
Total NO	94	51 %	92	49 %	186	100	51 %	98	49 %	198	0 %
Total GS	580	61 %	377	39 %	957	584	60 %	392	40 %	976	-1 %
Total UNESCO	1 222	56 %	979	44 %	2 201	1 269	55 %	1 024	45 %	2 293	-1 %

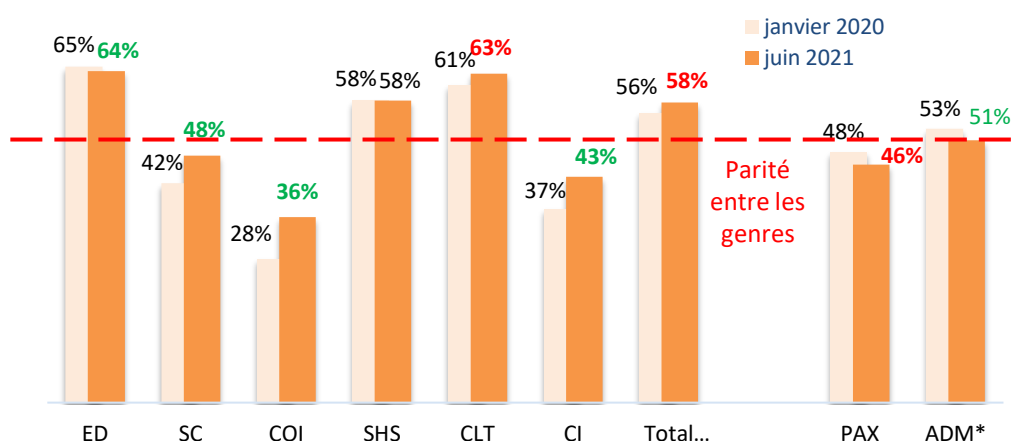
34. Comme on le voit dans le tableau 7, au mois de juin 2021, les femmes sont majoritaires dans l'ensemble du Secrétariat (55 %) : elles représentent 60 % du personnel du cadre de service et de bureau (GS) ; 51 % des administrateurs nationaux (NO) ; 53 % du personnel du cadre organique (P),

et 44 % des postes de directeur et de rang supérieur. L'UNESCO est l'une des institutions qui se place en tête à cet égard, alors que le taux moyen de représentation des femmes du cadre organique et de rang supérieur (P/D) dans le système des Nations Unies est de 46 %² (52 % à l'UNESCO).

35. Depuis janvier 2020, des progrès significatifs ont été faits dans la classe P-5, avec une augmentation de huit points de pourcentage (de 31 % à 39 %) du nombre de femmes à ce niveau. Des efforts ciblés continueront d'être déployés à cet égard. La parité a été atteinte au niveau P-4. Aux niveaux inférieurs, les femmes demeurent majoritaires, avec un taux de 64 % pour les classes P-1/P-2 et de 51 % pour la classe P-3.

36. Au mois de juin 2021, le Secteur de l'éducation (ED) affichait le plus fort pourcentage des femmes (64 %), suivi par le Secteur de la culture (CLT) (63 %) et le Secteur des sciences humaines et sociales (SHS) (58 %). Le nombre de femmes est en augmentation au Secteur des sciences exactes et naturelles (de 42 % à 48 %) et la parité y est presque atteinte. Des progrès ont également été faits au Secteur de la communication et de l'information (CI), avec une augmentation de 37 % à 43 % ainsi qu'à la Commission océanographique intergouvernementale (COI), avec un gain significatif de huit points de pourcentage ; cependant le taux de 36 % des femmes à la COI reste en deçà de la parité, et des efforts devront continuer à être faits.

Tableau 8 : Parité entre les sexes dans les postes du cadre organique et de direction (P/D) des secteurs⁽¹⁾
Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires (janvier 2020 – juin 2021)



(1) À l'exclusion des instituts et centres de catégorie 1.

37. Pour les postes de la classe P-5 et de rang supérieur, le Secrétariat continuera ses efforts à travers la participation de l'UNESCO à des campagnes de recrutement en ligne et à des recherches ciblées, afin de susciter des candidatures de femmes qualifiées.

PARTIE III – CONCLUSION

38. Au mois de juin 2021, 152 États membres (79 %) étaient représentés au secrétariat de l'UNESCO. La représentation des États membres s'est maintenu depuis janvier 2020 au même niveau. Au mois de juin 2021, le Secrétariat de l'UNESCO comptait 52 % de femmes au sein du personnel du cadre organique et directeur (P/D) ; ce qui fait de l'UNESCO une des agences de file dans la parité hommes-femmes. Au niveau P-5, des progrès substantiels ont été faits, avec un gain de 8 %. Au niveau des Directeurs, la représentation des femmes est de 44 %.

39. Le Programme des jeunes cadres a été lancé en mai 2021. Ce programme ne peut, cependant, suffire à lui seul à améliorer la répartition géographique et des efforts soutenus, en coopération avec les États membres et les commissions nationales, continueront à être faits aux cours des exercices biennaux suivants afin d'atteindre l'objectif de 85 % d'États membres

². Statistiques du personnel – Données au 31 décembre 2019, CEB/2020/HLCM/HR/12.

représentés. La stratégie de prospection qui a été lancée afin de progresser sur le double front de la représentation géographique et de la parité entre les sexes sera poursuivie avec rigueur et détermination. Elle aura toutefois impérativement besoin de s'appuyer sur le concours et le soutien des États membres pour porter ses fruits. Le Plan d'action pour la parité entre les sexes pour 2017-2022 prévoit plusieurs initiatives d'appui à la réalisation de la cible en matière de parité, et continuera d'être mis en œuvre, de même que le plan d'action sur la distribution géographique pour 2017-2022.

Projet de décision proposé

40. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions 211 EX/5.III.C et 210 EX/5.IV,
2. Ayant examiné le document 212 EX/5.IV.C.I,
3. Prend note des informations fournies par la Directrice générale concernant la situation de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel au mois de juin 2021 ;
4. Salue les progrès réalisés en matière d'équilibre entre les sexes et invite la Directrice générale à poursuivre ses efforts pour atteindre la parité à tous les niveaux, et en particulier au niveau P-5 et Directeur ;
5. Invite la Directrice générale à continuer les efforts pour améliorer la représentation géographique équitable des États membres au sein du Secrétariat ;
6. Prend note de la proposition de programme pour les membres du personnel de niveau intermédiaire et prie la Directrice générale de le mettre en œuvre, sur une base pilote, et de faire rapport à la 215^e session du Conseil exécutif ;
7. Prie la Directrice générale de lui soumettre, à sa 215^e session, un rapport sur la situation de la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes.

ANNEXE I

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE – MEMBRES DU PERSONNEL SUR DES POSTES GÉOGRAPHIQUES ET NON GÉOGRAPHIQUES (JUIN 2021)

			Membres du personnel sur des postes géographiques													Membres du personnel sur des postes NON géographiques						TOTAL
États membres	Code	Groupe	DDG	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation	D/P		NO	GS		Total	
																Siège	hors Siège		Siège	hors Siège		
Afghanistan	AFG	Groupe IV						2				2	4	2	=	1		6		5	12	14
Afrique du Sud	ZAF	Groupe V(a)		1	1		2	1	1	1		7	5	3	+	2	1	1			5	12
Albanie	ALB	Groupe II				1						1	4	2	-					1	1	2
Algérie	DZA	Groupe V(b)						1		4		5	4	3	+			1	12	1	18	23
Allemagne	DEU	Groupe I			2	1	5	5	10	2		25	29	18	=	15	7		2	5	29	54
Andorre	AND	Groupe I											4	2	O	1					1	1
Angola	AGO	Groupe V(a)											4	2	O			1			1	1
Antigua-et-Barbuda	ATG	Groupe III								1		1	4	2	-							1
Arabie saoudite	SAU	Groupe V(b)								1		1	9	5	-	4	1				5	6
Argentine	ARG	Groupe III			1		3	3	3	1		11	8	5	+	3	4	5		7	19	30
Arménie	ARM	Groupe II											4	2	O				1		1	1
Australie	AUS	Groupe IV				1	1	3	1	1		7	13	8	-	8	3		3	1	15	22
Autriche	AUT	Groupe I						2		1		3	6	4	-	2	2			2	6	9
Azerbaïdjan	AZE	Groupe II						1		2		3	4	2	=	2			1		3	6
Bahamas	BHS	Groupe III											4	2	O	1					1	1
Bahreïn	BHR	Groupe V(b)											4	2	O							
Bangladesh	BGD	Groupe IV							2	1		3	5	3	=					4	4	7
Barbade	BRB	Groupe III											4	2	O		1	1			2	2
Bélarus	BLR	Groupe II					1					1	4	2	-	1			1		2	3
Belgique	BEL	Groupe I			1		4	3	3		1	12	7	4	+	3	3			1	7	19
Belize	BLZ	Groupe III								1		1	4	2	-							1

			Membres du personnel sur des postes géographiques												Membres du personnel sur des postes NON géographiques					TOTAL			
États membres	Code	Groupe	DDG	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation	D/P		NO	GS		Total		
																	Siège	hors Siège		Siège	hors Siège		
Bénin	BEN	Groupe V(a)						2		3		5	4	2	+		3	3	1	1	1	9	14
Bhoutan	BTN	Groupe IV											4	2	O								
Bolivie (État plurinational de)	BOL	Groupe III							2			2	4	2	=				1			1	3
Bosnie-Herzégovine	BIH	Groupe II								1		1	4	2	-				1		2	4	5
Botswana	BWA	Groupe V(a)							1			1	4	2	-			1	1			2	3
Brésil	BRA	Groupe III				2	1		2	3		8	17	10	-		9	2	8	4	7	30	38
Brunéi Darussalam	BRN	Groupe IV											4	2	O								
Bulgarie	BGR	Groupe II					1	1	1	1		4	4	2	=					5		5	9
Burkina Faso	BFA	Groupe V(a)					2		2			4	4	2	=			3	2		1	6	10
Burundi	BDI	Groupe V(a)						3	1			4	4	2	=				2	5		7	11
Cabo Verde	CPV	Groupe V(a)											4	2	O			1				1	1
Cambodge	KHM	Groupe IV						1		1		2	4	2	=		1		2	2	7	12	14
Cameroun	CMR	Groupe V(a)			1	1	1	3	3	1		10	4	2	+		3	7	7	3	8	28	38
Canada	CAN	Groupe I				2	5	5	1	2		15	15	9	=		12	11		2	7	32	47
Chili	CHL	Groupe III		1				2		1		4	5	3	=		1	1		3	8	13	17
Chine	CHN	Groupe IV	1			1	2	5	2	2		13	63	38	-		21	4	4	8	7	44	57
Chypre	CYP	Groupe I							1			1	4	2	-								1
Colombie	COL	Groupe III			1			2	2			5	5	3	=		5	1			1	7	12
Comores	COM	Groupe V(a)					1	1				2	4	2	=					1		1	3
Congo	COG	Groupe V(a)		1			1		2			4	4	2	=				2	2	8	12	16
Costa Rica	CRI	Groupe III						1				1	4	2	-			1	2		3	6	7
Côte d'Ivoire	CIV	Groupe V(a)						3				3	4	2	=		1		5	4	5	15	18
Croatie	HRV	Groupe II						1				1	4	2	-						4	4	5
Cuba	CUB	Groupe III					1	2	1			4	4	2	=				6		9	15	19
Danemark	DNK	Groupe I				2	2	2				6	6	4	=		1					1	7
Djibouti	DJI	Groupe V(a)					1					1	4	2	-					1		1	2

			Membres du personnel sur des postes géographiques												Membres du personnel sur des postes NON géographiques						TOTAL			
États membres	Code	Groupe	DDG	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation	D/P		NO	GS		Total			
																Siège	hors Siège		Siège	hors Siège				
Dominique	DMA	Groupe III								1		1	4	2	-								1	
Égypte	EGY	Groupe V(b)				1	1	1				3	5	3	=			2	2	8	14		17	
El Salvador	SLV	Groupe III											4	2	O			1			2		2	
Émirats arabes Unis	ARE	Groupe V(b)											6	4	O									
Équateur	ECU	Groupe III							1	1		2	4	2	=					6	7		9	
Érythrée	ERI	Groupe V(a)							1			1	4	2	-				1			1	2	
Espagne	ESP	Groupe I					5	2	5	2		14	13	8	+		11	6		7	1	25	39	
Estonie	EST	Groupe II				1						1	4	2	-								1	
Eswatini	SWZ	Groupe V(a)						1				1	4	2	-				2			3	4	
Ethiopie	ETH	Groupe V(a)						1	2	3		6	4	3	+				7	2	15	26	32	
Fédération de Russie	RUS	Groupe II		1			1	2		2		6	15	9	-			5	5	3	10	1	24	30
Fidji	FJI	Groupe IV						1				1	4	2	-				1			2	3	
Finlande	FIN	Groupe I					2	3		1		6	5	3	+							2	8	
France	FRA	Groupe I			3	2	12	12	16	9	1	55	22	13	+		66	14		261	5	346	401	
Gabon	GAB	Groupe V(a)							1			1	4	2	-				2	1	3	6	7	
Gambie	GMB	Groupe V(a)			1		2		2			5	4	2	+								5	
Géorgie	GEO	Groupe II							1	1		2	4	2	=								2	
Ghana	GHA	Groupe V(a)				1			1			2	4	2	=				6	4	5	15	17	
Grèce	GRC	Groupe I						2	4	2		8	5	3	+		3	2		1	1	7	15	
Grenade	GRD	Groupe III						1				1	4	2	-		1					1	2	
Guatemala	GTM	Groupe III								1		1	4	2	-				1		4	5	6	
Guinée	GIN	Groupe V(a)					2			1		3	4	2	=					1		1	4	
Guinée équatoriale	GNQ	Groupe V(a)											4	2	O									
Guinée-Bissau	GNB	Groupe V(a)						1				1	4	2	-						1	1	2	
Guyana	GUY	Groupe III											4	2	O									
Haïti	HTI	Groupe III								1		1	4	2	-				1	2	5	8	9	

			Membres du personnel sur des postes géographiques													Membres du personnel sur des postes NON géographiques						TOTAL
États membres	Code	Groupe	DDG	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation	D/P		NO	GS		Total	
																Siège	hors Siège		Siège	hors Siège		
Honduras	HND	Groupe III						1		1		2	4	2	=							2
Hongrie	HUN	Groupe II			1		1		1			3	4	3	=				2		2	5
Îles Cook	COK	Groupe IV						1				1	4	2	-							1
Îles Marshall	MHL	Groupe IV											4	2	O							
Îles Salomon	SLB	Groupe IV											4	2	O							
Inde	IND	Groupe IV				3	2			1		6	17	10	-							
Indonésie	IDN	Groupe IV							2	1		3	8	5	-							
Iran, République islamique d'	IRN	Groupe IV								2		2	6	3	-							
Iraq	IRQ	Groupe V(b)							1			1	4	3	-							
Irlande	IRL	Groupe I					1	1	1			3	5	3	=							
Islande	ISL	Groupe I											4	2	O							
Italie	ITA	Groupe I		1		4	6	7	7	3		28	18	11	+							
Jamaïque	JAM	Groupe III							1	1		2	4	2	=							
Japon	JPN	Groupe IV			2	1	3	13	15	2		36	40	24	=							
Jordanie	JOR	Groupe V(b)				1		2		1		4	4	2	=							
Kazakhstan	KAZ	Groupe IV							1			1	4	3	-							
Kenya	KEN	Groupe V(a)						1	1			2	4	2	=							
Kirghizistan	KGZ	Groupe IV							1			1	4	2	-							
Kiribati	KIR	Groupe IV											4	2	O							
Koweït	KWT	Groupe V(b)											5	3	O							
Lesotho	LSO	Groupe V(a)								1		1	4	2	-			1			1	2
Lettonie	LVA	Groupe II							2			2	4	2	=							2
Liban	LBN	Groupe V(b)				1	1	2	1	1		6	4	2	+							25
Libéria	LBR	Groupe V(a)								1		1	4	2	-			1			1	2
Libye	LBY	Groupe V(b)								2		2	4	2	=				1		1	3
Lituanie	LTU	Groupe II						2	1			3	4	2	=				1		2	5

			Membres du personnel sur des postes géographiques												Membres du personnel sur des postes NON géographiques						TOTAL		
États membres	Code	Groupe	DDG	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation	D/P		NO	GS		Total		
																Siège	hors Siège		Siège	hors Siège			
Luxembourg	LUX	Groupe I											4	2	O								
Macédoine du Nord	MKD	Groupe II					1					1	4	2	-				1		1		2
Madagascar	MDG	Groupe V(a)					1		1			2	4	2	=		1	1	3	2		7	9
Malaisie	MYS	Groupe IV					1	1	1			3	5	3	=			1		1	2		5
Malawi	MWI	Groupe V(a)					1					1	4	2	-			1			1		2
Maldives	MDV	Groupe IV								1		1	4	2	-								1
Mali	MLI	Groupe V(a)						2	1			3	4	2	=			4	3	5	13		16
Malte	MLT	Groupe I											4	2	O								
Maroc	MAR	Groupe V(b)				1		2	2	2		7	4	2	+		2	1	4	8	7	22	29
Maurice	MUS	Groupe V(a)						1	1			2	4	2	=				5		6		8
Mauritanie	MRT	Groupe V(b)						1				1	4	2	-		1				1		2
Mexique	MEX	Groupe III		1			4	1	4	2		12	10	6	+		1	1	3	5	3	13	25
Micronésie (États fédérés de)	FSM	Groupe IV											4	2	O								
Monaco	MCO	Groupe I											4	2	O								
Mongolie	MNG	Groupe IV							1	1		2	4	2	=								2
Monténégro	MNE	Groupe II								1		1	4	2	-								1
Mozambique	MOZ	Groupe V(a)				2	1					3	4	2	=			3		5	8		11
Myanmar	MMR	Groupe IV						1				1	4	2	-								1
Namibie	NAM	Groupe V(a)								1		1	4	2	-			3	1	4	8		9
Nauru	NRU	Groupe IV											4	2	O								
Népal	NPL	Groupe IV					1	3	1	1		6	4	2	+		1	3	1		4	9	15
Nicaragua	NIC	Groupe III							1			1	4	2	-								1
Niger	NER	Groupe V(a)				1	1		2			4	4	2	=			1	3		1	5	9
Nigéria	NGA	Groupe V(a)						1	1			2	6	4	-		1	1	3	3	6	14	16
Nioué	NIU	Groupe IV											4	2	O								
Norvège	NOR	Groupe I					1	2				3	7	4	-		1					1	4

			Membres du personnel sur des postes géographiques													Membres du personnel sur des postes NON géographiques					TOTAL		
États membres	Code	Groupe	DDG	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation	D/P		NO	GS			Total	
																Siège	hors Siège		Siège	hors Siège			
Nouvelle-Zélande	NZL	Groupe IV							1	1		2	5	3	-		1	2				3	5
Oman	OMN	Groupe V(b)								1		1	4	2	-					2		2	3
Ouganda	UGA	Groupe V(a)							4			4	4	2	=			2	3	1	1	7	11
Ouzbékistan	UZB	Groupe II						2				2	4	2	=			2			4	6	8
Pakistan	PAK	Groupe IV					1	1	1	2		5	6	3	=			5			5	11	16
Palaos	PLW	Groupe IV											4	2	O								
Palestine	PSE	Groupe V(b)						1	1			2	4	2	=		1	1		2	5	9	11
Panama	PAN	Groupe III											4	2	O					1		1	1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNG	Groupe IV						1				1	4	2	-								1
Paraguay	PRY	Groupe III							1	1		2	4	2	=					1		1	3
Pays-Bas	NLD	Groupe I				1	3		3			7	9	6	=			1		1		2	9
Pérou	PER	Groupe III						1				1	4	3	-			1	1	3	7	12	13
Philippines	PHL	Groupe IV					1	1		2		4	5	3	=			1		11	1	13	17
Pologne	POL	Groupe II					1	1	1			3	7	4	-					3		6	9
Portugal	PRT	Groupe I						1	1	1		3	5	3	=					5		7	10
Qatar	QAT	Groupe V(b)											5	3	O							2	2
République arabe syrienne	SYR	Groupe V(b)				1	1		1			3	4	2	=					3		3	6
République centrafricaine	CAF	Groupe V(a)											4	2	O								
République de Corée	KOR	Groupe IV				1	1	1	4	1		8	13	8	=							12	20
République de Moldova	MDA	Groupe II						1	1			2	4	2	=								2
République démocratique du Congo	COD	Groupe V(a)				1	1		1	3		6	4	3	+				3		4	7	13
République démocratique populaire lao	LAO	Groupe IV						2				2	4	2	=					1		1	3
République dominicaine	DOM	Groupe III											4	2	O					1		1	1

			Membres du personnel sur des postes géographiques													Membres du personnel sur des postes NON géographiques						TOTAL	
États membres	Code	Groupe	DDG	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation	D/P		NO	GS		Total		
																Siège	hors Siège		Siège	hors Siège			
République populaire démocratique de Corée	PRK	Groupe IV					1	1				2	4	2	=								2
République-Unie de Tanzanie	TZA	Groupe V(a)						2				2	4	2	=		1	9	1	5	16	18	
Roumanie	ROU	Groupe II				1		2	1	1		5	5	3	=	2	1		3	2	8	13	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GBR	Groupe I		1	1		6	3	4	2		17	23	14	=	16	9		9	7	41	58	
Rwanda	RWA	Groupe V(a)								1		1	4	2	-	1	2		2		5	6	
Saint-Kitts-et-Nevis	KNA	Groupe III						2				2	4	2	=							2	
Saint-Marin	SMR	Groupe I											4	2	O								
Saint-Vincent-et-les Grenadines	VCT	Groupe III											4	2	O								
Sainte-Lucie	LCA	Groupe III								2		2	4	2	=		1				1	3	
Samoa	WSM	Groupe IV											4	2	O			1		5	6	6	
Sao Tomé-et- Principe	STP	Groupe V(a)							1			1	4	2	-							1	
Sénégal	SEN	Groupe V(a)					1	4	1	1		7	4	2	+	3	5	8	10	10	36	43	
Serbie	SRB	Groupe II								1		1	4	2	-				1	2	4	5	
Seychelles	SYC	Groupe V(a)						1	1			2	4	2	=							2	
Sierra Leone	SLE	Groupe V(a)						1				1	4	2	-	1					1	2	
Singapour	SGP	Groupe IV								1		1	6	3	-		1				1	2	
Slovaquie	SVK	Groupe II							1			1	4	3	-	1					1	2	
Slovénie	SVN	Groupe II								2		2	4	2	=				1	2	3	5	
Somalie	SOM	Groupe V(a)								1		1	4	2	-							1	
Soudan	SDN	Groupe V(b)					1			1		2	4	2	=			2		3	5	7	
Soudan du Sud	SSD	Groupe V(a)											4	2	O		1	2		4	7	7	
Sri Lanka	LKA	Groupe IV											4	2	O		1				1	1	
Suède	SWE	Groupe I				1		1	1	1		4	7	4	=	4	2			1	7	11	
Suisse	CHE	Groupe I					1		1			2	8	5	-	3	1		1		5	7	
Suriname	SUR	Groupe III											4	2	O								

			Membres du personnel sur des postes géographiques												
États membres	Code	Groupe	DDG	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Total	Max.	Min.	Situation
Tadjikistan	TJK	Groupe II											4	2	O
Tchad	TCD	Groupe V(a)											4	2	O
Tchéquie	CZE	Groupe II					1		2			3	5	3	=
Thaïlande	THA	Groupe IV								1		1	5	3	-
Timor-Leste	TLS	Groupe IV											4	2	O
Togo	TGO	Groupe V(a)								1		1	4	2	-
Tonga	TON	Groupe IV											4	2	O
Trinité-et-Tobago	TTO	Groupe III					1			1		2	4	2	=
Tunisie	TUN	Groupe V(b)				2		2	5			9	4	2	+
Turkménistan	TKM	Groupe IV							1			1	4	2	-
Turquie	TUR	Groupe I			1			1		1		3	10	6	-
Tuvalu	TUV	Groupe IV											4	2	O
Ukraine	UKR	Groupe II							3	1		4	4	2	=
Uruguay	URY	Groupe III							1	1		2	4	2	=
Vanuatu	VUT	Groupe IV											4	2	O
Venezuela (République bolivarienne du)	VEN	Groupe III				1			1			2	7	4	-
Viet Nam	VNM	Groupe IV						1	2	1		4	5	3	=
Yémen	YEM	Groupe V(b)							1			1	4	2	-
Zambie	ZMB	Groupe V(a)						1		1		2	4	2	=
Zimbabwe	ZWE	Groupe V(a)							2			2	4	2	=
Total			1	7	16	39	##	##	##	##	2	624			

Membres du personnel sur des postes NON géographiques						TOTAL
D/P		NO	GS		Total	
Siège	hors Siège		Siège	hors Siège		
1	1		1		3	3
	1	1		1	3	3
			1		1	4
		3	1	12	16	17
	2	1	5	2	10	11
	1				1	3
1	3		6		10	19
						1
2					2	5
3			4		7	11
1		2	1	9	13	15
		2		2	4	6
		2	2	4	8	12
			2		2	3
	1	4	1		6	8
1	3	5	2	7	18	20
312	217	202	507	483	1721	2345

États non-membres

États-Unis d'Amérique	USA					2	5	4	5	1		17
Israël	ISR						1	1	1			3

10	5		6	3	24	41
			1		1	4

ANNEXE II

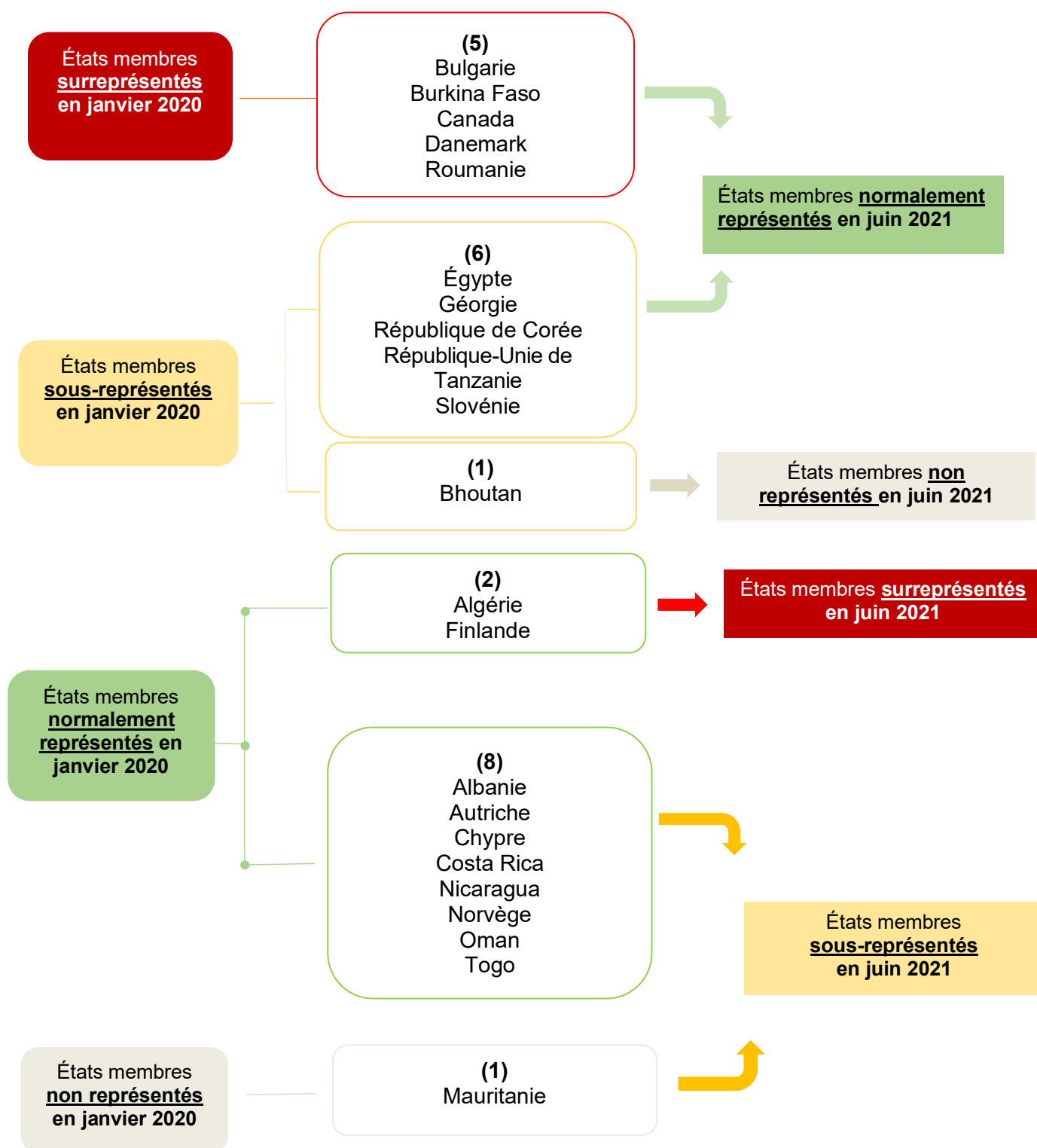
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR SITUATION ET ÉTAT MEMBRE (JUIN 2021)

ÉTATS MEMBRES NORMALEMENT REPRÉSENTÉS (68)			
Afghanistan	Égypte	Mali	République populaire démocratique de Corée
Allemagne	Équateur	Maurice	République-Unie de Tanzanie
Azerbaïdjan	Géorgie	Mongolie	Roumanie
Bangladesh	Ghana	Mozambique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bolivie (État plurinational de)	Guinée	Niger	Saint-Kitts-et-Nevis
Bulgarie	Honduras	Ouganda	Sainte-Lucie
Burkina Faso	Hongrie	Ouzbékistan	Seychelles
Burundi	Irlande	Pakistan	Slovénie
Cambodge	Jamaïque	Palestine	Soudan
Canada	Japon	Paraguay	Suède
Chili	Jordanie	Pays-Bas	Tchéquie
Colombie	Kenya	Philippines	Trinité-et-Tobago
Comores	Lettonie	Portugal	Ukraine
Congo	Libye	République arabe syrienne	Uruguay
Côte d'Ivoire	Lituanie	République de Corée	Viet Nam
Cuba	Madagascar	République de Moldova	Zambie
Danemark	Malaisie	République démocratique populaire lao	Zimbabwe
ÉTATS MEMBRES SURREPRÉSENTÉS (20)			
Afrique du Sud	Cameroun	Gambie	Mexique
Algérie	Espagne	Grèce	Népal
Argentine	Éthiopie	Italie	République démocratique du Congo
Belgique	Finlande	Liban	Sénégal
Bénin	France	Maroc	Tunisie

ÉTATS MEMBRES SOUS-REPRÉSENTÉS (64)			
Albanie	Érythrée	Kirghizistan	Pérou
Antigua-et-Barbuda	Estonie	Lesotho	Pologne
Arabie saoudite	Eswatini	Libéria	Rwanda
Australie	Fédération de Russie	Macédoine du Nord	Sao Tomé-et-Principe
Autriche	Fidji	Malawi	Serbie
Bélarus	Gabon	Maldives	Sierra Leone
Belize	Grenade	Mauritanie	Singapour
Bosnie-Herzégovine	Guatemala	Monténégro	Slovaquie
Botswana	Guinée-Bissau	Myanmar	Somalie
Brésil	Haïti	Namibie	Suisse
Chine	Îles Cook	Nicaragua	Thaïlande
Chypre	Inde	Nigéria	Togo
Costa Rica	Indonésie	Norvège	Turkménistan
Croatie	Iran, République islamique d'	Nouvelle-Zélande	Turquie
Djibouti	Iraq	Oman	Venezuela (République bolivarienne du)
Dominique	Kazakhstan	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Yémen
ÉTATS MEMBRES NON-REPRÉSENTÉS (41)			
Andorre	Guinée équatoriale	Nauru	Sri Lanka
Angola	Guyana	Nioué	Suriname
Arménie	Îles Marshall	Palaos	Tadjikistan
Bahamas	Îles Salomon	Panama	Tchad
Bahreïn	Islande	Qatar	Timor-Leste
Barbade	Kiribati	République centrafricaine	Tonga
Bhoutan	Koweït	République dominicaine	Tuvalu
Brunéi Darussalam	Luxembourg	Saint-Marin	Vanuatu
Cabo Verde	Malte	Saint-Vincent-et-les Grenadines	
El Salvador	Micronésie (États fédérés de)	Samoa	
Émirats arabes Unis	Monaco	Soudan du Sud	

ANNEXE III

LISTE DES ÉTATS MEMBRES* DONT LE NIVEAU DE REPRÉSENTATION A CHANGÉ ENTRE JANVIER 2020 ET JUIN 2021



ANNEXE IV

(+...) : Nombre de membres du personnel supplémentaires, dans le cadre de l'option, et non inclus dans la formule actuelle de l'UNESCO

 : Modification de la répartition géographique de l'État membre

(a) Assiette des postes (850) (b) Diversification du type de poste, en incluant le personnel engagé au titre d'un projet sur le plan international pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans (c) Facteurs actuel															
États membres	Code	Groupe	DDG	ADG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	Effectif total	Max.	Min.	Situation
Afghanistan	AFG	Groupe IV						2	(+1)			2 (+1)	4	2	=
Afrique du Sud	ZAF	Groupe V(a)		1	1		2	1	1 (+1)	1 (+1)		7 (+2)	5	3	+
Albanie	ALB	Groupe II				1						1	4	2	-
Algérie	DZA	Groupe V(b)						1 (+1)		4 (+1)	(+1)	5 (+3)	4	3	+
Allemagne	DEU	Groupe I			2	1	5 (+1)	5	10	2		25 (+1)	29	18	=
Andorre	AND	Groupe I											4	2	O
Angola	AGO	Groupe V(a)											4	2	O
Antigua-et-Barbuda	ATG	Groupe III								1		1	4	2	-
Arabie saoudite	SAU	Groupe V(b)								1		1	9	5	-
Argentine	ARG	Groupe III			1		3	3	3	1	(+1)	11 (+1)	8	5	+
Arménie	ARM	Groupe II											4	2	O
Australie	AUS	Groupe IV				1	1	3 (+1)	1 (+3)	1 (+2)		7 (+6)	13	8	=
Autriche	AUT	Groupe I						2		1 (+1)		3 (+1)	6	4	=
Azerbaïdjan	AZE	Groupe II						1		2		3	4	2	=
Bahamas	BHS	Groupe III											4	2	O
Bahreïn	BHR	Groupe V(b)											4	2	O
Bangladesh	BGD	Groupe IV							2	1		3	5	3	=
Barbade	BRB	Groupe III											4	2	O
Bélarus	BLR	Groupe II					1					1	4	2	-
Belgique	BEL	Groupe I			1		4	3 (+1)	3	(+1)	1	12 (+2)	7	4	+
Belize	BLZ	Groupe III								1		1	4	2	-
Bénin	BEN	Groupe V(a)						2	(+1)	3 (+1)		5 (+2)	4	2	+
Bhoutan	BTN	Groupe IV											4	2	O
Bolivie (État plurinational de)	BOL	Groupe III							2			2	4	2	=
Bosnie-Herzégovine	BIH	Groupe II								1		1	4	2	-

Formule actuelle de l'UNESCO Assiette des postes 850				Différence entre la formule actuelle de l'UNESCO et l'OPTION			
Effectif total	Max.	Min.	Situation	Différence effectif	Max.	Min.	Situation
2	4	2	=	+1			
7	5	3	+	+2			
1	4	2	-				
5	4	3	+	+3			
25	29	18	=	+1			
	4	2	O				
	4	2	O				
1	4	2	-				
1	9	5	-				
11	8	5	+	+1			
	4	2	O				
7	13	8	-	+6			- to =
3	6	4	-	+1			- to =
3	4	2	=				
	4	2	O				
	4	2	O				
3	5	3	=				
	4	2	O				
1	4	2	-				
12	7	4	+	+2			
1	4	2	-				
5	4	2	+	+2			
	4	2	O				
2	4	2	=				
1	4	2	-				

			(a) Assiette des postes (850) (b) Diversification du type de poste, en incluant le personnel engagé au titre d'un projet sur le plan international pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans (c) Facteurs actuel												Formule actuelle de l'UNESCO Assiette des postes 850				Différence entre la formule actuelle de l'UNESCO et l'OPTION			
Botswana	BWA	Groupe V(a)						1			1	4	2	-	1	4	2	-				
Brésil	BRA	Groupe III				2	1	(+1)	2 (+2)	3		8 (+3)	17	10	=	8	17	10	-	+3		- to =
Brunéi Darussalam	BRN	Groupe IV											4	2	O		4	2	O			
Bulgarie	BGR	Groupe II					1	1	1	1		4	4	2	=	4	4	2	=			
Burkina Faso	BFA	Groupe V(a)					2		2			4	4	2	=	4	4	2	=			
Burundi	BDI	Groupe V(a)						3	1			4	4	2	=	4	4	2	=			
Cabo Verde	CPV	Groupe V(a)											4	2	O		4	2	O			
Cambodge	KHM	Groupe IV							1		1		2	4	2	=	2	4	2	=		
Cameroun	CMR	Groupe V(a)			1	1	1	3	3	1 (+1)		10 (+1)	4	2	+	10	4	2	+	+1		
Canada	CAN	Groupe I				2	5	5	1 (+2)	2		15 (+2)	15	9	+	15	15	9	=	+2		= to +
Chili	CHL	Groupe III		1				2		1		4	5	3	=	4	5	3	=			
Chine	CHN	Groupe IV	1			1	2	5	2 (+2)	2 (+1)		13 (+3)	63	38	-	13	63	38	-	+3		
Chypre	CYP	Groupe I							1			1	4	2	-	1	4	2	-			
Colombie	COL	Groupe III			1			2	2 (+1)		(+1)	5 (+2)	5	3	+	5	5	3	=	+2		= to +
Comores	COM	Groupe V(a)					1	1				2	4	2	=	2	4	2	=			
Congo	COG	Groupe V(a)		1			1		2			4	4	2	=	4	4	2	=			
Costa Rica	CRI	Groupe III						1	(+1)			1 (+1)	4	2	=	1	4	2	-	+1		- to =
Côte d'Ivoire	CIV	Groupe V(a)						3				3	4	2	=	3	4	2	=			
Croatie	HRV	Groupe II						1				1	4	2	-	1	4	2	-			
Cuba	CUB	Groupe III					1	2	1			4	4	2	=	4	4	2	=			
Danemark	DNK	Groupe I				2	2	2				6	6	4	=	6	6	4	=			
Djibouti	DJI	Groupe V(a)					1					1	4	2	-	1	4	2	-			
Dominique	DMA	Groupe III								1		1	4	2	-	1	4	2	-			
Égypte	EGY	Groupe V(b)				1	1	1	(+1)			3 (+1)	5	3	=	3	5	3	=	+1		
El Salvador	SLV	Groupe III											4	2	O		4	2	O			
Émirats arabes Unis	ARE	Groupe V(b)											6	4	O		6	4	O			
Équateur	ECU	Groupe III							1	1		2	4	2	=	2	4	2	=			
Érythrée	ERI	Groupe V(a)							1			1	4	2	-	1	4	2	-			
Espagne	ESP	Groupe I					5	2	5 (+1)	2 (+2)		14 (+3)	13	8	+	14	13	8	+	+3		
Estonie	EST	Groupe II				1						1	4	2	-	1	4	2	-			
Eswatini	SWZ	Groupe V(a)						1				1	4	2	-	1	4	2	-			

			(a) Assiette des postes (850) (b) Diversification du type de poste, en incluant le personnel engagé au titre d'un projet sur le plan international pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans (c) Facteurs actuel												Formule actuelle de l'UNESCO Assiette des postes 850				Différence entre la formule actuelle de l'UNESCO et l'OPTION			
Éthiopie	ETH	Groupe V(a)					1	2	3		6	4	3	+	6	4	3	+				
Fédération de Russie	RUS	Groupe II		1			1	2		2	6	15	9	-	6	15	9	-				
Fidji	FJI	Groupe IV					1				1	4	2	-	1	4	2	-				
Finlande	FIN	Groupe I				2	3	(+1)	1 (+1)		6 (+2)	5	3	+	6	5	3	+	+2			
France	FRA	Groupe I			3	2	12	12 (+2)	16 (+4)	9 (+4)	1 (+1)	55 (+11)	22	13	+	55	22	13	+	+11		
Gabon	GAB	Groupe V(a)						1			1	4	2	-	1	4	2	-				
Gambie	GMB	Groupe V(a)			1		2		2		5	4	2	+	5	4	2	+				
Géorgie	GEO	Groupe II						1	1		2	4	2	=	2	4	2	=				
Ghana	GHA	Groupe V(a)			1			1			2	4	2	=	2	4	2	=				
Grèce	GRC	Groupe I			(+1)		2	4	2		8 (+1)	5	3	+	8	5	3	+	+1			
Grenade	GRD	Groupe III					1				1	4	2	-	1	4	2	-				
Guatemala	GTM	Groupe III							1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Guinée	GIN	Groupe V(a)				2			1		3	4	2	=	3	4	2	=				
Guinée équatoriale	GNQ	Groupe V(a)										4	2	O		4	2	O				
Guinée-Bissau	GNB	Groupe V(a)					1				1	4	2	-	1	4	2	-				
Guyana	GUY	Groupe III										4	2	O		4	2	O				
Haïti	HTI	Groupe III							1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Honduras	HND	Groupe III					1		1		2	4	2	=	2	4	2	=				
Hongrie	HUN	Groupe II			1		1		1		3	4	3	=	3	4	3	=				
Îles Cook	COK	Groupe IV					1				1	4	2	-	1	4	2	-				
Îles Marshall	MHL	Groupe IV										4	2	O		4	2	O				
Îles Salomon	SLB	Groupe IV										4	2	O		4	2	O				
Inde	IND	Groupe IV			3	2		(+1)	1		6 (+1)	17	10	-	6	17	10	-	+1			
Indonésie	IDN	Groupe IV						2	1		3	8	5	-	3	8	5	-				
Iran, République islamique d'	RN	Groupe IV							2		2	6	3	-	2	6	3	-				
Iraq	IRQ	Groupe V(b)						1			1	4	3	-	1	4	3	-				
Irlande	IRL	Groupe I				1	1	1 (+1)			3 (+1)	5	3	=	3	5	3	=	+1			
Islande	ISL	Groupe I										4	2	O		4	2	O				
Italie	ITA	Groupe I		1		4	6 (+1)	7 (+1)	7 (+3)	3 (+1)	(+1)	28 (+7)	18	11	+	28	18	11	+	+7		
Jamaïque	JAM	Groupe III						1	1		2	4	2	=	2	4	2	=				
Japon	JPN	Groupe IV			2	1	3	15 (+2)	2		36 (+2)	40	24	=	36	40	24	=	+2			

			(a) Assiette des postes (850) (b) Diversification du type de poste, en incluant le personnel engagé au titre d'un projet sur le plan international pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans (c) Facteurs actuel												Formule actuelle de l'UNESCO Assiette des postes 850				Différence entre la formule actuelle de l'UNESCO et l'OPTION				
Jordanie	JOR	Groupe V(b)				1		2	(+2)	1		4 (+2)	4	2	+	4	4	2	=	+2			= to +
Kazakhstan	KAZ	Groupe IV							1			1	4	3	-	1	4	3	-				
Kenya	KEN	Groupe V(a)						1	1	(+1)		2 (+1)	4	2	=	2	4	2	=	+1			
Kirghizistan	KGZ	Groupe IV							1			1	4	2	-	1	4	2	-				
Kiribati	KIR	Groupe IV											4	2	O		4	2	O				
Koweït	KWT	Groupe V(b)											5	3	O		5	3	O				
Lesotho	LSO	Groupe V(a)								1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Lettonie	LVA	Groupe II							2			2	4	2	=	2	4	2	=				
Liban	LBN	Groupe V(b)			1	1	2	1 (+1)	1 (+1)			6 (+2)	4	2	+	6	4	2	+	+2			
Libéria	LBR	Groupe V(a)								1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Libye	LBY	Groupe V(b)								2		2	4	2	=	2	4	2	=				
Lituanie	LTU	Groupe II					2	1				3	4	2	=	3	4	2	=				
Luxembourg	LUX	Groupe I											4	2	O		4	2	O				
Macédoine du Nord	MKD	Groupe II				1						1	4	2	-	1	4	2	-				
Madagascar	MDG	Groupe V(a)				1		1				2	4	2	=	2	4	2	=				
Malaisie	MYS	Groupe IV				1	1	1				3	5	3	=	3	5	3	=				
Malawi	MWI	Groupe V(a)				1						1	4	2	-	1	4	2	-				
Maldives	MDV	Groupe IV								1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Mali	MLI	Groupe V(a)						2	1 (+1)			3 (+1)	4	2	=	3	4	2	=	+1			
Malte	MLT	Groupe I											4	2	O		4	2	O				
Maroc	MAR	Groupe V(b)				1		2	2 (+1)	2		7 (+1)	4	2	+	7	4	2	+	+1			
Maurice	MUS	Groupe V(a)						1	1			2	4	2	=	2	4	2	=				
Mauritanie	MRT	Groupe V(b)						1				1	4	2	-	1	4	2	-				
Mexique	MEX	Groupe III		1			4	1	4	2		12	10	6	+	12	10	6	+				
Micronésie (États fédérés de)	FSM	Groupe IV											4	2	O		4	2	O				
Monaco	MCO	Groupe I											4	2	O		4	2	O				
Mongolie	MNG	Groupe IV							1	1		2	4	2	=	2	4	2	=				
Monténégro	MNE	Groupe II								1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Mozambique	MOZ	Groupe V(a)			2	1						3	4	2	=	3	4	2	=				
Myanmar	MMR	Groupe IV					1					1	4	2	-	1	4	2	-				
Namibie	NAM	Groupe V(a)								1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Nauru	NRU	Groupe IV											4	2	O		4	2	O				

			(a) Assiette des postes (850) (b) Diversification du type de poste, en incluant le personnel engagé au titre d'un projet sur le plan international pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans (c) Facteurs actuel													Formule actuelle de l'UNESCO Assiette des postes 850				Différence entre la formule actuelle de l'UNESCO et l'OPTION			
Népal	NPL	Groupe IV					1	3 (+1)	1 (+1)	1		6 (+2)	4	2	+	6	4	2	+	+2			
Nicaragua	NIC	Groupe III							1			1	4	2	-	1	4	2	-				
Niger	NER	Groupe V(a)				1	1		2			4	4	2	=	4	4	2	=				
Nigéria	NGA	Groupe V(a)						1	1			2	6	4	-	2	6	4	-				
Nioué	NIU	Groupe IV											4	2	O		4	2	O				
Norvège	NOR	Groupe I					1	2				3	7	4	-	3	7	4	-				
Nouvelle-Zélande	NZL	Groupe IV							1	1 (+1)		2 (+1)	5	3	=	2	5	3	-	+1		- to =	
Oman	OMN	Groupe V(b)								1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Ouganda	UGA	Groupe V(a)							4			4	4	2	=	4	4	2	=				
Ouzbékistan	UZB	Groupe II						2				2	4	2	=	2	4	2	=				
Pakistan	PAK	Groupe IV					1	1	1	2	(+1)	5 (+1)	6	3	=	5	6	3	=	+1			
Palaos	PLW	Groupe IV											4	2	O		4	2	O				
Palestine	PSE	Groupe V(b)						1	1			2	4	2	=	2	4	2	=				
Panama	PAN	Groupe III											4	2	O		4	2	O				
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNG	Groupe IV						1				1	4	2	-	1	4	2	-				
Paraguay	PRY	Groupe III							1	1		2	4	2	=	2	4	2	=				
Pays-Bas	NLD	Groupe I				1	3		3			7	9	6	=	7	9	6	=				
Pérou	PER	Groupe III						1				1	4	3	-	1	4	3	-				
Philippines	PHL	Groupe IV					1	1		2		4	5	3	=	4	5	3	=				
Pologne	POL	Groupe II					1	1	1			3	7	4	-	3	7	4	-				
Portugal	PRT	Groupe I						1	1	1		3	5	3	=	3	5	3	=				
Qatar	QAT	Groupe V(b)											5	3	O		5	3	O				
République arabe syrienne	SYR	Groupe V(b)				1	1		1			3	4	2	=	3	4	2	=				
République centrafricaine	CAF	Groupe V(a)											4	2	O		4	2	O				
République de Corée	KOR	Groupe IV				1	1	1	4	1		8	13	8	=	8	13	8	=				
République de Moldova	MDA	Groupe II						1	1			2	4	2	=	2	4	2	=				
République démocratique du Congo	COD	Groupe V(a)				1	1		1	3		6	4	3	+	6	4	3	+				
République démocratique populaire lao	LAO	Groupe IV						2				2	4	2	=	2	4	2	=				
République dominicaine	DOM	Groupe III											4	2	O		4	2	O				
République populaire démocratique de Corée	PRK	Groupe IV					1	1				2	4	2	=	2	4	2	=				

			(a) Assiette des postes (850) (b) Diversification du type de poste, en incluant le personnel engagé au titre d'un projet sur le plan international pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans (c) Facteurs actuel												Formule actuelle de l'UNESCO Assiette des postes 850				Différence entre la formule actuelle de l'UNESCO et l'OPTION				
République-Unie de Tanzanie	TZA	Groupe V(a)						2				2	4	2	=	2	4	2	=				
Roumanie	ROU	Groupe II				1		2	1 (+1)	1		5 (+1)	5	3	+					+1			= to +
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GBR	Groupe I		1	1		6 (+1)	3 (+1)	4 (+2)	2 (+1)		17 (+5)	23	14	=	17	23	14	=	+5			
Rwanda	RWA	Groupe V(a)								1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Saint-Kitts-et-Nevis	KNA	Groupe III						2				2	4	2	=	2	4	2	=				
Saint-Marin	SMR	Groupe I											4	2	O		4	2	O				
Saint-Vincent-et-les Grenadines	VCT	Groupe III											4	2	O		4	2	O				
Sainte-Lucie	LCA	Groupe III								2		2	4	2	=	2	4	2	=				
Samoa	WSM	Groupe IV											4	2	O		4	2	O				
Sao Tomé-et-Principe	STP	Groupe V(a)							1			1	4	2	-	1	4	2	-				
Sénégal	SEN	Groupe V(a)					1	4 (+1)	1 (+1)	1		7 (+2)	4	2	+	7	4	2	+	+2			
Serbie	SRB	Groupe II								1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Seychelles	SYC	Groupe V(a)						1	1			2	4	2	=	2	4	2	=				
Sierra Leone	SLE	Groupe V(a)						1				1	4	2	-	1	4	2	-				
Singapour	SGP	Groupe IV								1		1	6	3	-	1	6	3	-				
Slovaquie	SVK	Groupe II							1	(+1)		1 (+1)	4	3	-	1	4	3	-	+1			
Slovénie	SVN	Groupe II								2		2	4	2	=	2	4	2	=				
Somalie	SOM	Groupe V(a)								1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Soudan	SDN	Groupe V(b)					1			1		2	4	2	=	2	4	2	=				
Soudan du Sud	SSD	Groupe V(a)											4	2	O		4	2	O				
Sri Lanka	LKA	Groupe IV											4	2	O		4	2	O				
Suède	SWE	Groupe I				1		1	1	1		4	7	4	=	4	7	4	=				
Suisse	CHE	Groupe I					1		1	(+1)		2 (+1)	8	5	-	2	8	5	-	+1			
Suriname	SUR	Groupe III											4	2	O		4	2	O				
Tadjikistan	TJK	Groupe II							(+1)			(+1)	4	2	-		4	2	O	+1			O to -
Tchad	TCD	Groupe V(a)											4	2	O		4	2	O				
Tchéquie	CZE	Groupe II					1		2			3	5	3	=	3	5	3	=				
Thaïlande	THA	Groupe IV								1		1	5	3	-	1	5	3	-				
Timor-Leste	TLS	Groupe IV											4	2	O		4	2	O				
Togo	TGO	Groupe V(a)								1		1	4	2	-	1	4	2	-				
Tonga	TON	Groupe IV											4	2	O		4	2	O				

			(a) Assiette des postes (850) (b) Diversification du type de poste, en incluant le personnel engagé au titre d'un projet sur le plan international pour des projets pluriannuels d'une durée supérieure à quatre ans (c) Facteurs actuel												
Trinité-et-Tobago	TTO	Groupe III					1	(+1)		1		2 (+1)	4	2	=
Tunisie	TUN	Groupe V(b)			2		2		5 (+1)			9 (+1)	4	2	+
Turkménistan	TKM	Groupe IV							1			1	4	2	-
Turquie	TUR	Groupe I			1			1		1		3	10	6	-
Tuvalu	TUV	Groupe IV											4	2	O
Ukraine	UKR	Groupe II							3	1		4	4	2	=
Uruguay	URY	Groupe III							1	1		2	4	2	=
Vanuatu	VUT	Groupe IV											4	2	O
Venezuela (République bolivarienne du)	VEN	Groupe III			1				1			2	7	4	-
Viet Nam	VNM	Groupe IV						1	2	1		4	5	3	=
Yémen	YEM	Groupe V(b)							1			1	4	2	-
Zambie	ZMB	Groupe V(a)						1	(+1)	1		2 (+1)	4	2	=
Zimbabwe	ZWE	Groupe V(a)					(+1)		2 (+1)			2 (+2)	4	2	=
TOTAL			1	7	16	39 (+1)	106 (+4)	162 (+11)	175 (+42)	116 (+23)	2 (+6)	624 (+87)			
Israël	ISR						1	1	1			3			
États-Unis d'Amérique	USA				2	5		4 (+1)	5 (+1)	1 (+1)		17 (+3)			

Formule actuelle de l'UNESCO Assiette des postes 850			
2	4	2	=
9	4	2	+
1	4	2	-
3	10	6	-
	4	2	O
4	4	2	=
2	4	2	=
	4	2	O
2	7	4	-
4	5	3	=
1	4	2	-
2	4	2	=
2	4	2	=
624			
3			
17			

Différence entre la formule actuelle de l'UNESCO et l'OPTION			
+1			
+1			
+1			
+2			
+87			
+3			